Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260305-08_03_2026-DE

TRÉDANIEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 5 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de M. ROBIN Christophe, Maire de TREDANIEL.

Date de convocation : 25 février 2026 **Date d'affichage** : 25 février 2026.

Membres en exercice **15**
Présents **14**
Absents excusés **1**
Absent **0**
Suffrages exprimés **15**

Étaient présents : ROBIN Christophe, PECHEUX Jean-Luc, RONDEL Anthony, NOIROT Catherine, LE DOUSSAL Frédérik, DRILLET Yoan, DONNIO Bertrand, TOHIER Isabelle, LE BRIS Pascal, MORIN Charlène, YU-YUENG François, DORÉ Émilie, BOURGOIS Patrick, RIO Christelle.

Était absent excusé :
DOLO Arnaud a donné pouvoir à François YU-YUENG

Secrétaire de séance : TOHIER Isabelle

08-03-2026 : RESEAU DES BIBLIOTHEQUES – CONVENTION DE PARTENARIAT

Le 23 mars 2023, le conseil municipal actait l'adhésion de la commune de Trédaniel au réseau des bibliothèques associant les communes de Hénon, Moncontour, Plémy, Trédaniel et Quessoy. Ce réseau permet d'élargir et de diversifier l'offre de services à la population par la mise en commun de fonds documentaires des bibliothèques partie prenante au réseau. Il permet aussi de partager des moyens humains et compétences en lien avec cette mission de lecture publique.
Le 8 décembre 2023 était approuvée par le conseil municipal la charte d'organisation et de fonctionnement du réseau.

Le réseau « Au Fil de l'Évron » connait une belle croissance depuis sa naissance début 2025, prouvant l'intérêt de la population pour ce service. Différentes réalisations ont pu être observées :

- Le choix du nom du réseau,
- La mise en place d'un SIG (Système d'Information Géographique) commun entre les 5 bibliothèques,
- Un site internet bien fréquenté,
- Des visuels graphiques et supports de communication.

La charte d'organisation et de fonctionnement du réseau nécessite aujourd'hui d'être actualisée pour prendre en compte plusieurs évolutions, notamment :

- La mise à jour des horaires d'ouverture des bibliothèques du réseau,
- La mise à jour de la composition des comités technique et de pilotage,
- La modification de la cellule de coordination : l'agent de la commune de Quessoy, responsable de la bibliothèque et recruté à temps complet, sera affecté à 50% à la

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260305-08_03_2026-DE

coordination du réseau en collaboration avec les autres responsables des 4 autres bibliothèques,

- La mise à jour de la participation financière de chaque commune au réseau, proportionnelle à la population de chacune d'entre elles.

Les bibliothèques municipales du réseau ambitionnent toujours d'atteindre les préconisations minimales ministérielles de 2 € par habitant. La mise en place d'un budget minimal d'acquisition est à la fois un gage d'équité entre les collectivités du réseau et l'assurance du bon renouvellement des collections.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° 13-03-2023 en date du 23 mars 2023 relative à l'adhésion de la commune de Trédaniel au réseau des bibliothèques regroupant les communes de Hénon, Moncontour, Plémy, Trédaniel et Quessoy ;
Vu la délibération n° 07-12-2023 en date du 8 décembre 2023 relative à l'approbation de la convention de partenariat et de la charte d'organisation et de fonctionnement du réseau des bibliothèques « Au Fil de l'Évron » ;

Considérant les motifs exposés ci-dessus par le Maire ;

Après en avoir délibéré :
Le Conseil Municipal,
Par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant de la charte d'organisation et de fonctionnement du réseau « Au Fil de l'Évron » amendée au 1er mars 2026 ;

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire,

Le Maire,

MAIRIE DE TREDANIEL (Côtes-d'Armor)

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.